



BDO S.A.
AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15, Hay
Ryad



76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca -Maroc

T2S GROUP HOLDING S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

Avril 2026

**Aux Actionnaires de
T2S GROUP HOLDING SA
Lot 84, zone industrielle OULED SALEH
Casablanca, Maroc**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, la loi 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

1.1.1. Convention d'avance en compte courant entre la société T2S GROUP HOLDING et la société BINARIOS (non écrite et non autorisée au préalable par le conseil d'administration)

- **Personnes concernées:** La société T2S GROUP HOLDING SA associée de la société BINARIOS à hauteur de 100% et M. Youssef Benabud, Gérant de la société BINARIOS et actionnaire dans la société T2S GROUP HONDING SA
- **Nature et objet de la convention :** Les avances en comptes courant de T2S GROUP HOLDING SA octroyées à la société BINARIOS rémunérée à un taux d'intérêt annuel de 2,74%.
- **Montant des avances versées au cours de l'exercice 2025:** 8.000 KMAD.
- **Intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2025 :** Au cours de l'exercice 2025, les produits d'intérêts comptabilisés par T2S GROUP HOLDING SA s'élèvent à 120 KMAD.
- **Montant des remboursements au cours de l'exercice :** Néant.
- **Solde des avances versées au 31 décembre 2025:** 8.000 KMAD.

1.2. Convention d'avance en compte courant entre la société T2S GROUP HOLDING et la société IM ALLIANCE (non écrite et non autorisée au préalable par le conseil d'administration)

- **Personnes concernées :** La société T2S GROUP HOLDING SA actionnaire de la société BINARIOS à hauteur de 99% et M. Ahmed ACHAACH, Président Directeur Général de la société IM ALLIANCE et actionnaire de la société T2S GROUP HOLDING SA.
- **Nature et objet de la convention :** Les avances en comptes courant de T2S GROUP HOLDING SA octroyées à la société BINARIOS rémunérée à un taux d'intérêt annuel de 2,74%.
- **Montant des avances versées au cours de l'exercice 2025:** 2.000. KMAD.
- **Intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2025 :** Au cours de l'exercice 2025, les produits d'intérêts comptabilisés par T2S GROUP HOLDING SA s'élèvent à 7 KMAD.
- **Montant des remboursements au cours de l'exercice:** 2.000 KMAD.
- **Solde des avances versées au 31 décembre 2025 :** Néant.

2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

2.1. Avec M. Abderraouf Sordo

Personne concernée: M. Abderraouf Sordo, actionnaire de T2S GROUP HOLDING

2.1.1. Convention d'avance en compte courant (non écrite et non autorisée au préalable par le conseil d'administration) :

- **Nature et objet de la convention** : Les avances versées par M. Abderraouf Sordo au profit de la société T2S GROUP HOLDING.
- **Condition et modalités de rémunération** : le prêt n'est pas rémunéré.
- **Solde des avances reçues au 31 décembre 2024:** 38.000 KMAD.
- **Montant des remboursements au cours de l'exercice:** 38.000 KMAD.
- **Solde des avances reçues au 31 décembre 2025:** Néant.

2.1.2. Convention d'avance en compte courant (non écrite et non autorisée au préalable par le conseil d'administration) :

- **Nature et objet de la convention** : M. Abderraouf Sordo a signé avec la société T2S GROUP HOLDING un contrat de prêt pour un montant de 88.000 KMAD ;
- **Condition et modalités de rémunération** : le prêt est consenti avec un taux d'intérêt annuel de 11% HT.
- **Intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2025** : La société T2S GROUP HOLDING a comptabilisé dans les charges de l'exercice 2025 les intérêts à hauteur de 12.969 KMAD HT.
- **Montant décaissé au cours de l'exercice** : Aucun remboursement n'a été effectué courant l'exercice 2025
- **Solde du prêt au 31 décembre 2025** : 118.893 KMAD

2.2. Avec la société T2S

Personnes concernées: la société T2S GROUP HOLDING SA, actionnaire dans le capital de la société T2S à hauteur de 99% et M. Abderraouf SORDO, actionnaire de T2S GROUP HOLDING à hauteur 21% et Président Directeur Général de T2S.

2.2.1. Convention d'avance en compte courant (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration) :

- **Nature et objet de la convention** : Les avance en comptes courants octroyées par T2S GROUP HOLDING SA à la société T2S rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 3,19%.
- **Solde des avances versées au 31 décembre 2024:** 10.000 KMAD.
- **Montant des remboursements au cours de l'exercice 2025** : 10.000 KMAD été versé par la société T2S SA à T2S GROUP HOLDING SA.
- **Intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2025** : Au cours de l'exercice 2025, les produits d'intérêts comptabilisées par T2S GROUP HOLDING SA s'élèvent à 7 KMAD.
- **Solde des avances versées au 31 décembre 2025** : Néant.

2.2.2. Convention de prestations de services avec la société T2S SA (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Nature et objet de la convention** : Refacturations des coûts engagés par T2S GROUP HOLDING pour le compte de la société T2S SA.
- **Modalités essentielles** : refacturation des charges réelles engagées par T2S GROUP HOLDING augmentées de 10% de marge, au prorata du chiffre d'affaires de T2S SA dans le chiffre d'affaires du Groupe.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2024**: 7.711 KMAD.
- **Montant des produits comptabilisés par T2S GROUP HOLDING au cours de l'exercice 2025** : 40.357 KMAD HT.
- **Montant encaissé par T2S GROUP HOLDING au cours de l'exercice 2025**: 25.015 KMAD.

2.3. Avec la société IM ALLIANCE

Personnes concernées: la société T2S GROUP HOLDING SA, actionnaire dans le capital de la société IM ALLIANCE à hauteur de 99% et M. Ahmed Achaach, Président Directeur Général de la société IM ALLIANCE et actionnaire dans le capital de la société T2S GROUP HOLDING.

2.3.1. Convention d'avance en compte courant (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration) :

- **Nature et objet de la convention** : Les avances en comptes courants octroyées par T2S GROUP HOLDING SA à la société IM ALLIANCE rémunérées à un taux d'intérêt annuel de 2,74%.
- **Solde des avances versées au 31 décembre 2024** : 15.000 KMAD.
- **Montant des avances versées au cours de l'exercice 2025** : Néant.
- **Montant des remboursements au cours de l'exercice 2025** : 15.000 KMAD été versé par la société IM ALLIANCE à T2S GROUP HOLDING SA.
- **Intérêts comptabilisés au cours de l'exercice 2025** : Au cours de l'exercice 2025, les produits d'intérêts comptabilisés par T2S GROUP HOLDING SA s'élèvent à 15 KMAD.
- **Solde des avances versées au 31 décembre 2025** : Néant.

2.3.2. Convention de prestations de services avec la société IM ALLIANCE (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Nature et objet de la convention** : Refacturations des coûts engagés par T2S GROUP HOLDING pour le compte de la société IM ALLIANCE.
- **Modalités essentielles** : refacturation des charges réelles engagées par T2S GROUP HOLDING augmentées de 10% de marge, au prorata du chiffre d'affaires de IM ALLIANCE dans le chiffre d'affaires du Groupe.
- **Montant des produits comptabilisés par T2S GROUP HOLDING au cours de l'exercice 2025** : 15.359 KMAD HT.
- **Montant encaissé par T2S GROUP HOLDING au cours de l'exercice 2025** : 8.969 KMAD.

2.4. Avec la société CYCLOPHARMA

Personnes concernées: la société T2S GROUP HOLDING SA, actionnaire dans le capital de la société CYCLOPHARMA à hauteur de 99% et M. Mohamed Bouzid, Président Directeur Général de la société CYCLOPHARMA et actionnaire dans la société T2S GROUP HOLDING SA

2.4.1. Convention de prestations de services avec la société CYCLOPHARMA (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Nature et objet de la convention** : Refacturations des coûts engagés par T2S GROUP HOLDING pour le compte de la société CYCLOPHARMA SA.
- **Modalités essentielles** : refacturation des charges réelles engagées par T2S GROUP HOLDING augmentées de 10% de marge, au prorata du chiffre d'affaires de CYCLOPHARMA SA dans le chiffre d'affaires du Groupe.
- **Montant des produits comptabilisés par T2S GROUP HOLDING au cours de l'exercice 2025** : 5.123 KMAD HT.
- **Montant encaissé par T2S GROUP HOLDING au cours de l'exercice 2025** : 3.273 KMAD TTC.

2.5. Avec la société BINARIOS

Personnes concernées : La société T2S GROUP HOLDING SA associée de la société BINARIOS à hauteur de 100% et M. Youssef Benabud, Gérant de la société BINARIOS et actionnaire dans la société T2S GROUP HOLDING SA

2.5.1. Convention de prestations de services avec la société BINARIOS (non écrite et non autorisée par le conseil d'administration)

- **Nature et objet de la convention** : Refacturations des coûts engagés par T2S GROUP HOLDING pour le compte de la société BINARIOS.
- **Modalités essentielles** : refacturation des charges réelles engagées par T2S GROUP HOLDING augmentées de 10% de marge, au prorata du chiffre d'affaires de BINARIOS dans le chiffre d'affaires du Groupe.
- **Montant des produits comptabilisés par T2S GROUP HOLDING au cours de l'exercice 2025** : 3.204 KMAD HT.
- **Montant encaissé par T2S GROUP HOLDING au cours de l'exercice 2025** : 887 KMAD TTC.

Casablanca, le 02 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A.



BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
Box Ryad, Rue Al Maysse, AC9, Secteur 15,
10100 - Rabat -
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (8 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
ICE 001529804000091

Abderrahim GRINE
Associé

Forvis Mazars



forvis mazars
76, Bd Abdelmoumen Rés. Koutoubia
7^{ème} Etage - Casablanca
Tél. 05 22 42 34 23 (18)

Adnane LOUKILI
Associé